... extraordinaire, le ... il avait posé ... Nous aurions donc pu avoir ... à propos d'arachide et ...

On faisait remarquer que M. Jules Roche avait profité de l'absence du président du conseil pour se livrer à ce petit coup de tête — évidemment le prudent M. de Freycinet n'eut jamais consenti à risquer son portefeuille sur une semblable question — pas plus d'ailleurs que sur d'autres plus importantes.

AU SÉNAT

Les universités

Paris, 18 juin. — La Commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur les universités a continué aujourd'hui l'audition du ministre de l'instruction publique sur les modifications par elle apportées au projet du gouvernement.

La Commission incline toutefois à laisser au Sénat le soin de se prononcer.

Le Panama au Sénat

Les diverses Commissions sénatoriales des pétitions vont avoir à se promener prochainement sur les nombreuses suppliques dont elles sont saisies par des porteurs de titres du Panama. Il n'y a pas moins de treize de ces pétitions actuellement en instance. Tentefois la majorité des membres de ces Commissions estime devoir rester sur la réserve, étant donnée l'instruction actuellement en cours contre MM. de Lesseps et consorts.

Les socialistes au Sénat

Un sénateur de la Sarthe, M. Le Monnier, qui jusqu'ici s'était exclusivement consacré à la confection accélérée des rapports d'intérêt local, avait conçu le projet de constituer au Sénat un groupe radical, la *Gauche démocratique*, qui se serait surtout adonné à la préparation de lois sociales.

Ce groupe devait se constituer aujourd'hui; le promoteur de cette idée a dû, faute d'adhérents en nombre suffisant, ajourner cette opération.

Une rentrée à sensation

A propos de la rentrée en scène de M. Goblet, annoncée depuis quelques jours à grand fracas, les amis du sénateur de la Seine donnaient à entendre qu'il inaugurerait à la tribune du Sénat une nouvelle manière et mettrait, comme on dit, de l'eau dans son vin.. du vin rouge !

Il n'en a rien été : M. Goblet s'est nettement posé en champion des revendications ouvrières contre le patronat.

Le Sénat peu habitué à un deversement de violences comme celui auquel s'est abandonné M. Goblet, a éprouvé le besoin de suspendre sa séance après le discours de l'irascible nouveau sénateur. Dans les couloirs, on ne cachait pas le désappointement que causait, dans la Haute Assemblée, l'incorrigible, excessive et maladroite ardeur mise par M. Goblet à défendre une loi contre laquelle l'opinion sénatoriale est dès longtemps butée.

Les amis de M. Ferry étaient loin de se plaindre de ce début qui ouvre le champ plus large à leur chef de file.

L'AFFAIRE TURPIN-TRIPONÉ

A LA CHAMBRE

Le chef du cabinet du ministre de la guerre, M. Lagrange de Langres, est venu aujourd'hui à la Chambre recueillir l'impression produite par le jugement de la 10e chambre.

M. Lagrange de Langres n'a pas dû être absolument satisfait de son enquête, car bon nombre de députés ne se gênent pas pour critiquer très haut la façon mystérieuse dont l'affaire a été conduite et l'excès d'habileté de M. de Freycinet partant en voyage pour esquiver les difficultés de l'heure présente.

Le chef de cabinet défend tant bien que mal le président du conseil, assurant que celui-ci avait tout intérêt à faire la lumière complète sur cette affaire qui datait du ministère Boulanger, mais qu'il en a été empêché par le garde des sceaux qui a tenu absolument à ce que le procès eut lieu à huit-clos.

Ce système de défense ne paraît pas convaincre beaucoup les contradicteurs de M. Lagrange.

On lui objecte que M. de Freycinet est enfermé dans un dilemme d'où il ne peut sortir : Ou bien il connaissait les faits, avant la publication du livre de Turpin et son devoir était de poursuivre les coupables; ou il les ignorait et on doit en conclure que la surveillance au ministère de la guerre se fait d'une façon déplorable.

Enfin pourquoi a-t-on refusé de communiquer au défenseur de Turpin les lettres du général Ladvocat ?

M. Lagrange de Langres ne répond pas à ces questions embarrassantes et se retire pour télégraphier sans doute à M. de Freycinet, que l'affaire prend, au point de vue parlementaire, une assez fâcheuse tournure et que son absence n'empêchera pas des incidents de se produire à la tribune.

On a vu, en effet, que M. Rousse et quelques autres députés radicaux avaient déposé en séance, une proposition tendant à faire juger par le Conseil de guerre ou la Cour d'assises les français accusés d'espionnage.

D'un autre côté, MM. Gauthier de Clagny et Le Senne voulaient soumettre à la Chambre une motion tendant à désigner cinq sénateurs et cinq députés pour assister aux débats qui s'ouvriront de nouveau devant la Cour, quand viendra en appel l'affaire Triponé.

M. Floquet, prévenu par M. Ganthier de Clagny de son intention, lui a déclaré net qu'il ne mettrait pas sa motion aux voix, comme anticonstitutionnelle.

Alors le député de Seine-et-Oise a écrit à M. Fallières — en l'absence du président du conseil — pour le prévenir qu'il lui adresserait une question sur les conséquences du jugement rendu par la 10e chambre. En présence de la condamnation très sévère qui frappe les quatre accusés, M. Ganthier de Clagny demandera au gouvernement ce que devient l'affirmation de M. de Freycinet, déclarant à la tribune que les faits qui avaient donné lieu à l'arrestation de Turpin et de Triponé n'avaient aucune importance.

On dit que M. Fallières accepterait la question pour samedi sans attendre le retour du véritable ministre responsable, M. de Freycinet. Mais la manœuvre est dangereuse : la Chambre ne parait pas d'humeur à se contenter cette fois d'une explication quelconque et l'absence du président du Conseil n'aurait pour effet que de rendre le débat plus vif.

Paris, 18 juin. — Le *Soir* publie une information confirmant les renseignements que nous avons donnés au lendemain de l'arrestation de Turpin et se terminant par une phrase mystérieuse que nous tenons à souligner, étant donné le caractère officieux de cet organe. Nous citons, du reste, textuellement :

« Avant de faire paraître son livre, Turpin avait remis à un sien ami, habitant la Belgique, une liasse de papiers et de documents, notamment une correspondance autographiée : l'ami devait garder précieusement ce dépôt et ne pas divulguer les pièces à lui confiées tant que le jugement de la 10e chambre ne serait pas rendu. Cette condition étant maintenant remplie, le dépositaire va probablement publier, d'ici peu, dans un journal belge ou anglais, des documents qui pourraient changer l'aspect de l'affaire de la mélinite, à moins que...

» Peut-être aurons-nous très prochainement l'occasion de compléter notre pensée. »

On peut se demander quelles nouvelles surprises nous sont réservées.

Au ministère de la marine on dément qu'il y ait lieu d'exercer de nouvelles poursuites contre Turpin et Triponé.

NOUVELLES DU JOUR

La suppression des bureaux de placement

Paris, 18 juin. — Des délégués des syndicats des limonadiers-restaurateurs, des bouchers, des gens de maisons, des garçons d'hôtels, se sont réunis, cette après-midi, à la Bourse du Travail. Ils se sont constitués en une commission générale de l'alimentation, pour la suppression des bureaux de placement. Ils ont agité la question de savoir s'il ne convenait pas d'adresser un manifeste à toutes les corporations de l'alimentation, tant à Paris qu'en province.

Rejet de pourvoi

Paris, 18 juin. — La Cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Meunier, l'ancien douanier contre l'arrêt de la Cour d'assises de Nancy qui l'a condamné à mort pour plusieurs assassinats et vols.

La mort de M. Calmann-Lévy

Paris, 18 juin. — Divers journaux annoncent, en dernière heure, la mort de M. Calmann-Lévy.

La correspondance galante du général Boulanger

Paris, 18 juin. — La 10e chambre vient de condamner à trois mois de prison pour abus de confiance Mme Lefébure, dite Julie Fortel, et à un mois de prison l'agent d'affaires Moreau, à propos de la soustraction de la correspondance amoureuse du général Boulanger, faite au préjudice de Mme Ducos.

Epilogue de l'incident du prix biennal

Paris, 18 juin. — L'Académie française vient de décider qu'elle présentera, au choix de l'Institut, pour ce prix, les grands travaux historiques du feu Fustel de Coulanges.

La première du « Rêve »

Paris, 18 juin. — Ce soir a eu lieu, à l'Opéra-Comique, la première représentation du *Rêve*, drame lyrique, tiré du roman de M. Zola, par M. Louis Gallet, musique de M. Bruneau.

Sur tout l'œuvre plane un idéal mystique. Le public a beaucoup applaudi la scène capitale où Angélique revient à la vie au moment où le prêtre lui donne l'Extrême-Onction. Les interprètes ont eu leur bonne part dans le succès qui a accueilli le *Rêve*. D'autre part, l'exécution de la partition et la mise en scène étaient absolument remarquables.

Derniers échos de la grève des omnibus de Paris

Paris, 18 juin. — M. Le Tavernier a déclaré que les employés des dépôts, mécontents que les conducteurs, cochers et contrôleurs aient bénéficié seuls de la grève, proféraient des menaces non seulement contre ces derniers, avec lesquels ils ont des rapports très tendus, mais encore contre l'administration.

Ces menaces ont un caractère tel, a dit M. de Tavernier, que la compagnie s'est vue dans la nécessité de les signaler à M. le préfet de police pour en empêcher l'exécution. Les employés des dépôts ne parlaient rien moins que d'empoisonner ou de blesser les chevaux et de mettre le feu aux établissements de la Compagnie. Quant aux cochers et conducteurs ils sont à leur rentrée dans les dépôts, menacés de voies de fait par les palefreniers.

Chez les anarchistes

Paris, 18 juin. — La perquisition faite au domicile des deux anarchistes arrêtés aujourd'hui à Levallois-Perret, a amené la découverte d'un placard révolutionnaires et de revolvers de fort calibre.

Courses d'Auteuil

Paris, 18 juin. — Prix de Black Rose : 1er prix *Silversmith* ; 2e, *Aisé* ; 3e, *La Caussade*.

Prix Royal Junior : 1er, *Vermillon* ; 2e, *Dialogue* ; 3e, *Assuérus*.

Prix Wild Monarch : 1er prix, *Jamais* ; 2e, *Minute* ; 3e, *Mondeville*.

Prix Lange : 1er prix, *Coélio*; 2e, *Insurgé*; 3e, *Diablotin*.

Prix Jason : 1er, *Papillon*; 2e, *Flatteur* ; 3e, *Amérique*.

Deux adjoints suspendus

St-Etienne, 18 juin.—Le préfet de la Loire vient de suspendre de leurs fonctions MM. Fouillau et Butty, adjoints au maire de Roanne, pour propos injurieux contre le gouvernement, dans des réunions publiques et au cours d'une séance municipale, à propos de l'échauffourée de Fourmies.

Pour la moustache !

Lyon, 18 juin. — Les garçons de café doivent se réunir demain pour aviser aux moyens de faire aboutir leurs revendications ; ils demandent la suppression des bureaux de placement et le port facultatif de la moustache.

On annonce comme prochaine la grève des employés de tramways de Lyon. A Neuville, les plâtriers doivent décider demain s'ils déclareront la grève.

Menaces de grèves à Bordeaux

Bordeaux, 18 juin. — Les ouvriers boulangers réunis ont décidé la formation d'une commission chargée de s'entendre avec les patrons. Si satisfaction ne leur est point donnée, ils se mettront en grève le jour d'une grande fête et sans prévenir les patrons.

Les employés des tramways et omnibus menacent également la Compagnie d'une grève générale : ils doivent tenir une réunion cette nuit.

La fièvre jaune

Bordeaux, 18 juin. — Les passagers du paquebot *Potosi*, arrivé à Pauillac, ont été mis en quarantaine d'observation, un décès, par suite de fièvre jaune étant survenu pendant la traversée.

Mort de M. Noblot

Nancy, 18 juin. — On annonce la mort de M. Noblot, ancien député républicain de Meurthe-et-Mozelle.

Départ de l'escadre du Nord pour la Russie

Cherbourg, 18 juin. — L'escadre a terminé ses préparatifs de départ. Elle a embarqué des vivres pour trois mois. L'état-major et les équipages ont reçu d'avance trois mois de solde.

Définitivement constituée, l'escadre comprend les cuirassés « Marengo, » « Marceau, » « Requin, » « Furieux, » le croiseur « Surcouf, » l'aviso « Lance, » les torpilleurs « 128 » et « 129. »

Comme on l'a annoncé, l'attaché militaire de l'ambassade de Russie s'embarquera, à titre d'interprète, à bord du *Marengo*.

L'escadre fera route directement pour Bergen, puis se dirigera ensuite sur Copenhague, Stockholm, Cronstadt.

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — Le *Nouveau Temps* prédit un chaleureux accueil à l'escadre française en Russie, où son arrivée sera d'autant plus opportune qu'elle mettra un terme aux efforts des ennemis de la Russie et de la France pour représenter l'incident de Bethléem comme ayant produit entre elles un refroidissement.

Faux bruit

Vienne, 18 juin. — On dément officieusement qu'il soit question d'une revue navale à laquelle prendraient part les escadres des trois puissances alliées.

Mort du Père Curci

Rome, 18 juin. — Le P. Curci vient de mourir à Florence, réconcilié avec la Compagnie de Jésus, au sein de laquelle il a rendu son âme inquiète à Dieu. Avec lui disparaît une des physionomies les plus originales de l'Italie contemporaine.

Le douanier Jeannin

Lons-le-Saulnier, 18 juin. — On a découvert dans le lac des Mortes, le corps du douanier Jeannin, disparu depuis quelques jours. On croit à un meurtre.

Encore Tcheng-Ki-Tong

Londres, 18 juin. — On télégraphie de Shanghaï au *Times*, que le gouvernement chinois a donné l'ordre aux autorités de Fon-Tcheou de faire arrêter le général Tcheng-Ki-Tong. Celui-ci est déjà en prison, attendant son procès pour les offenses qu'il aurait commises quand il était chargé d'affaires à la légation de Chine à Paris.

La triple alliance et les radicaux italiens

Rome, 18 juin. — La *Fanfulla* publie la proclamation du cercle radical qui demande au peuple de se réunir dans de libres comités, pour répondre, par oui ou par non, à la question suivante :

La nation italienne veut-elle la triple alliance? Veut-elle de la paix armée accompagnée de la misère publique? Veut-elle des pactes secrets, qui entraînent vers l'inconnu ou vers la guerre, qui ne répondent à aucune inspiration nationale?

La presse officieuse se montre mécontente de l'initiative du cercle radical.

Agitation en Grèce

Athènes, 18 juin. — La présence signalée des troupes bulgares aux environs de Névrocope, sur le territoire des Pomales, dont les Turcs et les Bulgares revendiquent mutuellement la possession, produit une vive agitation en Grèce.

Toujours la question de Terre-Neuve

New-York, 18 juin. — On craint des complications par suite des instructions données par ... hommes politiques terre-neuviens aux ... pêcheurs dans le but d'amener un conflit ... sanglant : ils leur conseillent de ne pas souffrir l'intervention des pêcheurs français ou des vaisseaux de guerre français lorsqu'ils se trouvent en état d'y résister.

Affaires du Chili

New-York, 18 juin. — Une dépêche de Valparaiso annonce que les membres du congrès chilien ont investi le président Balmacédo des pouvoirs dictatoriaux les plus étendus.

Les paris stupides

New-York, 18 juin. — Deux fous vont essayer de traverser l'Atlantique sur des « coquilles de noix ». Le capitaine Lawlor et le capitaine Andrews ont quitté hier soir New-York à destination de Liverpool sur leurs bateaux la *Sea Serpent* (serpent de mer) et la *Mermaid* (sirène). Le premier a près de 15 pieds de longueur, 5 pieds de largeur et 2 de profondeur. La *Mermaid* est presqu'en tous points semblable. Les deux hommes navigueront seuls et tous deux ont déjà l'expérience de voyages aventureux de ce genre.

Un démenti

Paris, 18 juin. — Au ministère de la guerre, on déclare sans fondement la nouvelle donnée par plusieurs journaux, que le secret de la direction des ballons aurait été livré à l'Allemagne, grâce à des documents dérobés à l'établissement de Meudon.

Arrestation d'un anarchiste

Paris, 18 juin. — M. Belsuino, commissaire de St-Denis, a opéré ce matin l'arrestation du nommé Guerlinger, qui semble être compromis dans l'explosion de dynamite du commissariat de Levallois-Perret.

Le drame aérostatique de la Villette

Paris, 18 juin. — Quelques journaux du matin ont exagéré l'importance d'un drame aérostatique qui a eu lieu hier soir à la Villette.

Après une chute malheureuse de l'aéronaute Lachambre, ils ajoutaient que deux malheureux jeunes inexpérimentés restés seuls, avaient été emportés jusqu'à des hauteurs vertigineuses et que le ballon avait disparu.

Ces premières informations étaient exactes; le ballon a atterri doucement à Orsay, deux heures après, grâce aux manœuvres des deux jeunes gens dont l'un est le propre neveu de M. Lachambre et qui a fait plus de cinquante ascensions avec lui.

L'état de M. Lachambre, quoique grave, n'est pas désespéré.

La folie de Wladimiroff

Paris, 18 juin. — Par suite d'une erreur, Wladimiroff, que l'on reconnu fou, a été transféré lundi à la Rochelle; la méprise va être réparée.

Stupéfaction et désolation de la mère, en apprenant le départ de son fils pour Saint-Martin-de-Ré Elle s'est donc rendue au ministère de l'intérieur, où l'erreur a été reconnue.

Immédiatement on a télégraphié à la Rochelle pour que Wladimiroff soit arrêté et n'aille pas plus loin.

Wladimiroff est donc bien atteint de folie, comme nous l'avons dit l'autre jour.

Départ de Cherbourg de l'escadre

Cherbourg, 18 juin. — L'escadre a terminé ses préparatifs de départ ; elle a embarqué des vivres pour trois mois; l'état-major et les équipages ont reçu d'avance trois mois de solde.

L'escadre fera route directement sur Berpuis se dirigera ensuite sur Copenhague, Stockholm, Cronstadt.

Condamnations militaires

Limoges, 18 juin. — L'enquête relative à l'acte d'indiscipline dont nous avons parlé est terminée.

Les 25 hommes du 21e chasseur qui s'étaient enfuis sont condamnés à 25 jours de prison.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'ils avaient simplement voulu protester, par leur absence à l'appel du soir, contre une seconde revue qui avait été ordonnée les officiers n'ayant pas été satisfaits de la première et qu'ils ont suivi sans difficulté l'escadron envoyé à leur poursuite.

L'escompte de la Banque d'Angleterre

Londres, 18 juin. — La Banque d'Angleterre vient d'abaisser de 4 à 3 0/0 le taux de son escompte.

Troubles graves à Haïti

Londres, 18 juin — Des dépêches de New-York, arrivées hier, annoncent que le vapeur *Alvo*, venant de Navassa (Haïti), apporte la nouvelle que le président Hippolyte a été fusillé le 3 de ce mois.

Un soulèvement aurait éclaté et deux cents personnes auraient été tuées.

Toutefois le ministre d'Etat à New-York n'a rien reçu concernant le bruit d'après lequel le président Hippolyte aurait été fusillé.

Comme les Etats-Unis sont en communication télégraphique avec Haïti, il est certain que l'évènement dont il s'agit aurait rapidement été connu s'il avait réellement eu lieu.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La grève des trieurs. — Nous avons reçu la visite d'une délégation des trieurs en grève de l'établissement Alfred Motte et Cie : ils réclament, nous ont-ils dit, le prix qu'on donne actuellement, d'après eux, dans tous les triages de Roubaix-Tourcoing, — soit 55 centimes pour la première catégorie d'ouvriers, et 35 centimes pour la seconde.

Festival des 12 et 13 juillet. — Les adhésions au festival seront reçues jusqu'au 25 courant. Cette prorogation de délai vient d'être adoptée par le Comité organisateur.

Raisins et fruits forcés. — Dans la séance du 16 juin, la Chambre a voté les droits de 1 fr. 50 minimum et 2 fr. 50 maximum proposés par la commission des douanes et le gouvernement.

Cette décision a une certaine importance pour notre région qui a été le berceau de la culture industrielle sous verre. Ce droit de 1 fr. 50 est peut être insuffisant pour la culture en haute forcerie, mais il protègera très amplement les produits des petits horticulteurs et des ouvriers qui ont essayé, comme M. J.-B Dervaux de Roncq, de produire pour les grandes villes des fruits de serre autrefois très-recherchés, aujourd'hui dépréciés par la concurrence étrangère.

La tentative de suicide de la rue Decrême. — De nouveaux renseignements nous permettent de préciser les circonstances qui ont entouré ce triste drame. et nous obligent à rectifier quelques uns des faits qui nous avaient été rapportés.

Le malheureux Adrien Blas avait les yeux en très mauvais état, mais il n'était pas absolument aveugle, comme on nous l'avait dit.

Sa situation était des plus pénibles, mais il n'était ni abandonné, ni privé de secours. Il était aidé par deux dames charitables : l'une lui payait son loyer chaque mois; l'autre, dont la générosité est connue de tous ceux qui approchent les malheureux de Roubaix, lui donnait à pleines mains, selon l'expression de la personne qui nous demande de rétablir la vérité sur cette affaire.

Enfin, la famille Blas, qui se compose de trois personnes, recevait toujours les secours du Bureau de bienfaisance.

Quand la Commission administrative apprit qu'Adrien Blas vendait le pain qu'on lui donnait, plusieurs membres, justement indignés, voulurent lui refuser toute assistance. L'honorable vice-président, M. Charles Dhalluin, se fit son défenseur et obtint qu'on continuerait à lui donner, du moins, six pains par semaine, au lieu de dix qu'il avait reçus jusqu'alors. Ajoutons qu'outre le pain, Blas avait encore, du Bureau, de la viande et d'autres secours en nature et parfois en argent. Il était parmi les mieux traités des pauvres assistés.

Cela ne l'empêcha pas d'écrire au Préfet qu'on lui refusait *toute assistance*, à cause de ses sentiments religieux (*sic*). L'autorité départementale envoya sa lettre à la mairie de Roubaix qui a ouvert une enquête. Les résultats de cette enquête seront absolument d'accord avec ce que nous disons ici.

C'est par un petit procès engagé par Blas devant la justice de paix à la femme D... qui lui achetait le pain du Bureau, que l'on sut à quel trafic il se livrait. La femme D... lui devait quatre francs : ce fut l'origine de l'affaire. Quand elle fut assignée, quelqu'un lui donna de l'argent qu'elle offrit à Blas, mais celui-ci n'en voulut plus ; il engagea contre elle un autre procès pour *diffamation*, prétendant — ce qui était faux — que la femme D... l'avait dénoncé aux administrateurs du Bureau de Bienfaisance. Mercredi, Blas fut débouté de sa plainte ; il en témoigna une grande colère ; il voulut même se jeter du haut d'un escalier en sortant du prétoire, et c'est en rentrant chez lui qu'il se tira un coup de revolver.

Tout ce que nous pouvons dire de plus indulgent pour ce malheureux, en faveur de qui nous avons parfois apitoyé nos lecteurs, c'est que sa maladie de la moëlle épinière ne lui laissait probablement plus la plénitude de sa raison ; ceci explique sa lettre au préfet et ses diverses intentions de suicide.

Un suicide rue Vaucanson. — Les habitants du n° 53 de la rue Vaucanson, ayant passé toute la journée, sans voir descendre un locataire nommé Nicolas Baun, se décidèrent à enfoncer la porte de sa chambre. M. Baun, âgé de 70 ans, s'était pendu au pied de son lit, au moyen de son cache-nez : il avait déjà cessé de vivre.

On prétend qu'ici encore, c'est à la misère profonde dans laquelle se trouvait M. Baun qu'il faut attribuer la funeste résolution qu'il a prise. Il était, par suite d'infirmités, incapable de se livrer à aucun genre d'occupation.

Un enfant mortellement blessé rue de Lannoy. — Un accident s'est produit jeudi à six heures du soir, rue de Lannoy, au *Cheval Blanc*. On sait qu'à cet endroit existe un parapet de deux mètres de haut bordant la route. Des enfants se laissaient glisser du haut en bas de ce monticule dans le fossé. L'un d'entre eux, Anatole Lecomte, âgé de onze ans, n'était pas chaussé ; il tomba sur des débris de bouteilles et un morceau de verre lui coupa la plante du pied droit en deux parties. Le sang jaillit avec abondance; une artère avait été coupée. La plaie était horrible à voir; les chairs étaient complètement détachées jusqu'à la hauteur de la cheville.

Lorsque le médecin arriva, le petit Lecomte avait perdu énormément de sang. On le transporta chez ses parents rue de Lannoy, cour Borgie, 7 : dans la soirée son état s'est empiré et il a été conduit à l'hopital. La blessure que le malheureux enfant a reçue, est si grave qu'on désespère de le sauver.

Un homme blessé rue de la Fosse-aux-Chênes. — Jeudi après-midi, un ouvrier de Wattrelos, M. Joseph Delcourt, a fait une chute rue de la Fosse-aux-Chênes et s'est démis le coude gauche.

Un patron menacé par un ouvrier. — Une scène s'est produite, jeudi matin, dans un établissement de tissage. Un tisserand, probablement ivre, Henri D..., exigeait sur le champ son livret et son compte. On lui répondit qu'il avait quelques instants à attendre; mais D... s'emporta au point d'arracher le contre-poids en plomb de la porte et de vouloir en frapper son patron. Il en fut empêché et on alla chercher la police. Les agents le conduisirent au poste mais, chemin faisant, il les insulta et les menaça de « régler leur affaire », quand il en aurait l'occasion.

Le pauvre garçon, quand il sera dégrisé, appréciera dans quel mauvais cas il s'est mis.

Un accident, Grande-Rue. — Un ouvrier occupé à des travaux de démolition, dans une maison de la Grande-Rue, voulait retirer, jeudi après-midi, vers quatre heures, des tuyaux de gaz encastrés dans un vieux mur, quand un pan lui tomba sur la tête. Il a été blessé à la tête et au bras, assez grièvement, nous dit-on. On l'a pansé sur place.

Un accident rue des Longues-Haies. — Deux jeunes enfants, François Maertens et Hector Marescaux, montés sur l'arrière d'un camion, en sont tombés. Tous deux ont reçu des contusions, l'un à la tête, l'autre à la hanche droite.

Faux et escroquerie. — La police instruit en ce moment une singulière affaire. Il y a environ un mois, un négociant en tissus de la rue de Blanchemaille recevait une lettre : on s'y étonnait de ne pas avoir reçu un accusé de réception d'un mandat-poste de 18 francs qui lui avait été adressé. Le négociant, qui n'avait rien reçu, se renseigna et apprit qu'un mandat de pareille somme lui avait été expédié. Il se rendit au bureau de poste, où, après vérification faite, on acquit la preuve que le mandat avait été touché par une personne inconnue.

Un vol, rue de l'Epeule. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Duhamel, rue de l'Epeule, et y ont enlevé une somme de quinze francs. Après avoir fracturé un meuble où ils ont pris une chaîne de montre en argent, les voleurs sont montés au premier étage et ont fait main basse sur des vêtements. M. Duhamel a entendu du bruit, mais il a cru qu'il était produit par ses enfants, qui reposaient dans une mansarde. Plainte a été portée.

Une tentative de vol rue de Lille. — En ouvrant sa porte jeudi matin, le domestique de M. D..., rue de Lille, s'aperçut que des malfaiteurs avaient introduit une clef dans la serrure, celle-ci ne fonctionnait plus. Un serrurier constata qu'on avait essayé de crocheter la fermeture au moyen d'un instrument en fer.

Ecole de natation. — Le jeudi 18 juin, la température de l'eau, à 3 heures de relevée, était de 20 degrés; à 5 heures, de 21.

Launoy. — L'harmonie *L'Union Musicale* se fera entendre dimanche 21 juin, à 8 heures du soir, sur le kiosque de la Grande-Place.

Voici le programme des morceaux que cette société exécutera :

1. Allegro militaire, X...; 2. Fantaisie, Emmorlé; 3. Boléro, Martin; 4. polka originale, Orbe; 5. Mignonnette (fantaisie), Mailochaud.

— *Une agression nocturne.* — Une messagère de Lannoy à Lille, Mlle Marie Bouvine, a été victime dans la nuit de mercredi à jeudi, d'une agression nocturne, route de Roubaix à Lannoy, entre le *Cheval blanc* et le pont Rouge.

Elle revenait de Lille par Roubaix, à 10 h. 1/2, lorsqu'un individu sortit d'un fossé, et, la saisissant par les épaules, essaya de lui enfoncer le poing dans la bouche. En même temps qu'il lui demandait la bourse ou la vie, il tachait de s'emparer de sa sacoche ; heureusement un bréack, revenant de Lannoy, fortement éclairé et lancé à une vive allure, mit le malfaiteur en fuite avant qu'il n'ait eu le temps de mettre son dessein à exécution.

Marie Bouvine, à bout de forces, parvint à gagner une maison voisine où on lui prodigua des soins. Puis elle demanda du secours pour retourner à son domicile place de Lannoy.

La victime de cette agression souffre de l'épaule gauche ; elle a la lèvre supérieure et la langue déchirées.

La messagère était nantie d'une somme assez rondelette et d'objets de valeur ; rien ne lui a été enlevé.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

On nous prie d'insérer les communications suivantes :

« Les membres de la société chorale la *Solidarité ouvrière* sont priés d'assister à la réunion du samedi 20 juin, à 8 heures 1/2 du soir, rue Vallon, 3. Les membres absents seront rayés de la société. »

— *Chambre syndicale des ouvriers des imprimeries de Roubaix-Tourcoing.* — Réunion le dimanche 21 juin à cinq heures et demie du soir, au siège social, rue Pierre-Motte.

— Par un avis envoyé à la presse, la commission de la société des employés coiffeurs engage les clients à ne pas se présenter dans les salons de coiffure après 8 heures, et le dimanche après 2 heures, à partir du 5 juillet. Il y aura réunion vendredi, 19 juin, au siège social.

Le conseil du jour. — L'eau minérale ferrugineuse de Saulchoir continue d'obtenir son grand succès habituel. On n'en veut plus d'autres, mais aussi, quel excellent produit à tous les points de vue! Pour les gens bien portants, elle constitue une garantie de la santé, étant la meilleure et la plus hygiénique des eaux de table; pour les malades, pour ceux que l'anémie et l'épuisement conduisent à une fin prématurée, c'est le retour à la santé. Tous donc, bien portants et malades, ont 1 plus grand intérêt à consommer l'eau de la célèbre source, et bien avisés ceux qui s'adressent au Saulchoir.

L'excellente eau du Saulchoir se trouve chez MM. Delaporte Deschodt, Quaghebeur, Dienne, Corbeaux, Delarra, Dubarcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Tulor, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez MM. Cheminade; Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Deudievel, rue Saint-Georges ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Cuignet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet ; Desfontaines, Grande-Place; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma ; Félix Tiige, rue Jacquard ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; Jacquart-Leveugle, rue Pellart ; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 26514—53209

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53925—26861

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 27075 ‡

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Une rixe entre femmes. — Les habitants du Tonquet ont été mercredi soir, les témoins d'une scène de violence dont les héroïnes étaient deux voisines. Le motif de la querelle, bien peu de chose assurément : Mme Thérèse Saesen n'avait plus d'eau potable depuis quelques semaines et elle avait l'habitude d'en aller prendre chez une amie, Mme Sidonie Windels. Pour des raisons inconnues, on finit par lui refuser ce service; une discussion s'éleva. Au cours de la dispute, Mme Windels alla chercha un tisonnier et en asséna plusieurs coups violents dans la poitrine de Mme Saesen qui a été grièvement blessée : elle porte plusieurs contusions qui nécessiteront un repos assez long. La police est saisie de cette affaire.

Un vol au Ballon. — Dans la nuit de mercredi à jeudi des malfaiteurs se sont introduits chez M. Hector Debruyne, rattacheur, en l'absence de ce dernier. Les voleurs ont fouillé tous les meubles et se sont emparés d'une somme de neuf francs, d'une paire de souliers et d'une couverture de laine.

En vente au bureau du journal

OPÉRATIONS A TERME ET SUR MARCHANDISES

MARCHÉS A PRIME

PAR ALBERT LEVÊQUE

Prix : 50 c.; par la poste : 60 c.

27047—54260

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

19 JUIN 1684. — Un terrible incendie réduit en cendres une grande partie des maisons du bourg de Roubaix, « avec tous les meubles, marchandises et argent qui y étoient; ce qui a causé une perte très considérable et une désolation si grande particulièrement parmi les manufacturiers qui ont perdu leurs métiers, outils et marchandises, que ledit bourg va diminuer et dépérir entièrement.» (*Voir l'éphéméride du 26 août 1684*).

19 JUIN 1848. — Le système électif des Chambres consultatives des arts et manufactures n'étant plus en rapport avec l'état politique de la France, la commission du pouvoir exécutif arrête, le 19 juin 1848, que les élections seront faites par tous les industriels patentés âgés de 21 ans, inscrits depuis un an au moins sur le rôle des patentes et ayant leur domicile réel depuis six mois au moins dans l'arrondissement de la Chambre consultative; que tous les citoyens appelés à l'assemblée électorale, ayant atteint l'âge de 25 ans et exercé en personne une industrie manufacturière au moins pendant cinq années, seront éligibles; que les Chambres seront composées de douze membres et nommeront leur président ayant voix prépondérante en cas de partage.

Cette première application du suffrage universel n'apporta pas de modification sensible dans le personnel de la Chambre consultative de Roubaix, puisque, sur les douze membres nommés, neuf étaient des membres anciens. Parmi les nouveaux membres, il s'en trouvait un qui devait s'attacher de tout cœur à la Chambre et prodiguer aux intérêts du commerce et de l'industrie de sa ville d'adoption toute son intelligence, ses aptitudes et son énergie. Nous avons nommé M. A. Delfosse, qui présida pendant de longues années la Chambre de Roubaix devenue Chambre de commerce. (*Archives de la Chambre consultative*).

TOURCOING

Les grèves. — La promenade à Tourcoing de certains grévistes de Roubaix, aurait bien pu ne pas rester sans effet, si la police n'avait pas suivi attentivement les agissements de certains meneurs qui, non contents d'avoir fait du tapage, auraient été trouver les ouvriers, et leur auraient fait individuellement toutes sortes de menaces. Or, ces ouvriers, pour la plupart des jeunes gens de moins de vingt ans, avaient pris facilement peur et avaient annoncé leur intention de cesser tout travail dès jeudi soir, parce qu'ils craignaient de recevoir des coups.

Les auteurs des menaces sont connus, et on peut croire, qu'à la première tentative de mettre entrave à la liberté du travail, ils ne seront pas ménagés.

Le bourdon de St-Christophe.— Enfin le voilà, non à sa place définitive, mais au moins en haut de la vieille tour de St-Christophe, le superbe bourdon, dont le baptême avait lieu il y a huit jours. Il faut avoir suivi attentivement tous les préparatifs, pour se rendre bien compte des difficultés et des lenteurs qu'entraine nécessairement un tel travail.

Quand on voit tout disposés, tout prêts à fonctionner, ces cinq puissants treuils, on dirait que ce n'est rien : mais que d'attention, que de soins, que d'entente du métier n'a-t-il pas fallu pour combiner tout cela et pour que chaque engin n'ait à supporter que sa part du lourd fardeau. Le travail était conduit par M. Pluvinage, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot, sous la haute direction de M. Drouot lui-même.

Sait-on quel poids de fonte il a fallu pour assujettir les cinq treuils? Pas moins de 15,000 kilogrammes amenés gracieusement à pied d'œuvre par M. Odoux, fondeur, rue de la Latte.

Certes on n'avait aucun doute sur la réussite de l'opération, le temps se maintenant au beau. Car s'il avait plu, on n'aurait même pas commencé le travail. Et s'il était tombé de l'eau, au cours de la manœuvre, il aurait fallu attendre que les cordages fussent redevenus complètement secs; car autrement ils n'auraient plus glissé dans les rainures; si l'on avait voulu forcer, on aurait certainement amené une rupture, et alors !...

Mais le temps s'est vraiment mis de la partie : on ne pouvait se plaindre que d'une chose, c'est qu'il fut trop chaud.

Il y avait à chaque treuil trois ou quatre hommes de service. Quatre treuils étaient placés dans l'enceinte qu'on avait établie en avant du grand portail, lors de l'arrivée des cloches : tous quatre servaient à la monture de la lourde masse. Un cinquième était en arrière sur l'emplacement de l'ancien presbytère et n'avait d'autre objet que d'écarter le bourdon, de manière qu'il ne pût toucher à la maçonnerie et aux ornements du portail et de la tour.

Nous le répétons, les mesures avaient été si bien prises, qu'il n'y a pas eu le moindre accroc, et qu'avant

---

FEUILLETON DU 20 JUIN 1891. — N° 51

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

DEUXIEME PARTIE

CAÏN

V

Et alors, d'un ton très doux, il dit :

— Ne t'impatiente pas, j'aurai fini dans un instant.

Il revint vers la table. Il déboutonna son col et le ... .

Il se trouvait ainsi paré pour la mort.

Madeleine, anxieuse, haletante, voyait et entendait tout.

Elle l'aperçut qui pliait un genou devant la table; elle voulut s'élancer, mais, entendant les paroles qui sortaient des lèvres de ce mourant, elle fit comme lui ... .

Il demandait pardon à son père, le conjurant d'accepter son sang en expiation de sa faute.

Cela s'accomplissait si dignement, si simplement, que Madeleine en éprouva comme un sentiment ... .

— C'est un Manclerc ! pensa-t-elle.

Quand Alain se fut relevé, il parla encore tout haut, adressant un dernier adieu à cette malheureuse femme qui l'avait tant aimé.

— Ma mère et Madeleine prieront pour moi, elles seules, peut-être, intercéderont en faveur de leur bourreau.

Il retourna vers la fenêtre, désireux de revoir une dernière fois son frère, mais il ne l'aperçut point.

— Il n'est plus là ! Il sera parti, sans doute !

Mais cette pensée que cet homme qui, jadis, l'avait tant aimé, le laissait si froidement et si implacablement seul avec la mort, fit monter un cri de suprême désespoir à ses lèvres et un sanglot âcre et convulsif s'échappa de sa poitrine.

Il s'assit sur un fauteuil ; l'arme se trouvait à la portée de sa main.

Il se tenait juste en face de Madeleine.

Alain pencha la tête en arrière, ferma les yeux et un pâle sourire, semblable à un froid soleil d'hiver, éclaira un instant son visage.

— Chère petite enfant, murmura-t-il, mais si bas, que sa cousine pouvait à peine percevoir les sons ; elle aussi va bien souffrir ! Elle m'aime ! Je sens que je l'eusse aimée !

Amélie, adorable petite fiancée, qui hier m'êtes apparue toute parée des roses pâles de l'églantier, je ne vous verrai plus !

En ce moment, sans doute, tu espères dans l'avenir, tu crois que le bonheur frappe à ta porte, et, au contraire, c'est la mort qui passe en riant !

Allons ! fit-il, et il se leva.

Il s'empara de l'arme et sembla l'ajuster sur son cœur.

Mais il abaissa le bras et, jetant un dernier regard sur ce qui l'entourait :

— Adieu, la vie !

Mais au moment où il approchait le pistolet de sa poitrine, Madeleine, d'un bond, s'élança vers lui, criant :

— Non ! non ! Je ne veux pas !

A ce moribond, aux trois quarts déjà dans la tombe, la présence de la jeune femme arracha un cri.

— Vous ici, Madeleine ?

— Oui, réfugiée là, derrière les rideaux ; j'ai tout vu, tout entendu.

Puis, lui arrachant l'arme des mains :

— Je ne veux pas que tu meures !

— Madeleine, répondit il doucement, pourquoi me retenir; tout serait fini à cette heure, et c'est un si sûr refuge que la mort !

— Moi seule ai le droit de t'ordonner de vivre, car j'ai troqué ma vie contre ton honneur.

Ce fut à cet instant qu'on entendit la voix de Jean, ce fut ensuite que sauta la porte.

Après les paroles prononcées par Madeleine, un combat terrible se livra dans l'âme du duc, mais n'y tenant plus, et son grand cœur parlant plus haut que ses ressentiments, il s'élança vers Alain et le serra sur sa poitrine.

— Mais qu'y a-t-il donc ? s'écria Mme de Manclerc en entrant.

Que se passe-t-il ? Pourquoi briser les portes ? Mais qu'avez-vous? répondez-moi; vous êtes tous les trois à faire peur.

Alain s'avança vers sa mère :

— Il y a, ma mère, que je suis un infâme, que j'ai commis la plus méprisable de toutes les lâchetés, et que sans le sublime courage de mon frère et le dévouement de cette sainte, le nom des Manclerc serait à cette heure couvert de la dernière des flétrissures !

En voyant l'attitude des siens et leur tenue rigide après de telles paroles, Mme de Manclerc se prit à trembler de tous ses membres.

Jean se précipita vers elle et la soutint.

— Alain a commis une faute, mais son scrupule exagère...

— Quelle faute ?

— Tout est réparé.

Alors, s'adressant à Madeleine :

— Ma fille, réponds-moi, Alain a parlé de honte et de déshonneur. Ces paroles vont si mal dans la bouche d'un Manclerc, que je ne puis croire ce que mon fils a dit.

Alors cette pauvre femme, composée de faiblesses et d'irrésolutions, se mit à fondre en larmes.

Elle finit par s'écrier :

— Je ne comprends rien à tout cela! J'arrivais très heureuse! Ce Vaillant s'est montré parfait.

— Pourquoi Vaillant? interrogea Jean.

— Je suis allée demander la main de sa fille pour Alain.

— Ma mère, qu'avez-vous fait! s'écria le jeune homme.

— Ce que me dictait mon cœur. — Allons! mes enfants, je vois bien que vous venez de vous disputer pour de l'argent. Jean a appris la dette de l'hôtel, et Alain...

Alors, s'interrompant et s'adressant au duc :

— Ne lui en veux pas; ce n'est pas sa faute, c'est moi qui suis la coupable.

— Pauvre mère, pensa Jean, comme elle est loin de croire qu'elle seule, en toute cette lugubre histoire, vient de formuler la vérité.

Oui, la coupable, la seule coupable, c'est elle !

VI

Cette journée du dimanche, si fertile en tortures pour les uns et en grandes joies pour les autres, avait commencé pour Amélie Vaillant par la fin d'un rêve délicieux.

Elle s'éveilla avec de l'ivresse plein la tête et plein le cœur, et, lorsque, ayant passé un peignoir, elle se dirigea vers la fenêtre, ce fut avec des transports d'allégresse, qu'elle salua radieuse un soleil radieux.

A ce moment-là même, Madeleine, défaillante et les sept glaives de la douleur dans l'âme, se rendait à Saint-Thomas-d'Aquin.

Alain, lui affolé par la découverte de son crime, se précipitait en hâte chez Dornans, espérant rencontrer un sauveur.

Le duc de Manclerc, tout saignant et meurtri des coups si rudes que venait de lui porter le sort, se hâtait vers le rendez-vous donné par sa cousine aux pieds de Dieu.

Ah ! la chère mignonne, si elle avait pu un seul instant pressentir les cruelles angoisses poignant tous ces êtres qui lui étaient si chers !

Sitôt habillée, elle se rendit chez son grand-père et, selon son habitude, gratta à la porte comme une jeune chatte ayant hâte d'être caressée.

Le vieux Vaillant se levait de bonne heure et essayait de jouir, sans en perdre une seule, de toutes les heures qui lui restaient à vivre.

Sachant qui frappait, il ne cria point : « Entrez ! » mais s'arrachant à un bon soleil qui lui chauffait doucement les jambes, il alla ouvrir lui-même.

Amélie se pendit à son cou, elle couvrit de baisers son vieux visage.

— Je suis en retard, n'est-ce pas ? disait-elle. Tu m'attendais?

Le vieillard fit signe que non, en souriant.

— Tu essayes de te montrer indifférent, de jouer l'homme fort; mais ta fille n'est point ta dupe, et, depuis que tu es éveillé, tu te dis sans cesse : « Ma mignonne va entrer tout à l'heure. »

Puis, redoublant ses caresses et l'entraînant vers la fenêtre :

— Eh bien ! la voilà, votre fille : faites-lui fête. car elle vous aime à la folie et ne saurait se passer de vous un seul instant, lorsqu'elle ne dort plus !

— Tu as raison ; tu me devines toujours et je ne puis rien te cacher.

— Tu t'en étonnes ?

Mais sache donc que le cœur des petites filles est le miroir dans lequel se reflètent toutes les pensées des grands-pères.

Puis, quand ils se furent assis, lui dans un fauteuil, et elle sur un tabouret, à ses pieds :

— Monsieur Vaillant, demanda-t-elle, avez-vous passé une bonne nuit ?

— Non.

— Comment, non ! Quoi ! vous avez souffert peut-être, et ne m'en parlez pas avant que je vous interroge ?

Et alors, avec des prévenances infinies, des alarmes de cœur d'une délicatesse exquise, elle s'enquit auprès du vieillard de ce qu'il avait ressenti.

Mais Vaillant l'arrêta tout de suite :

— Je n'ai point été malade. J'ai même dormi d'un assez long sommeil; mais j'ai fait un rêve qui a rempli ma pauvre âme d'angoisses.

— Parle, je veux tout savoir. C'est à mon sujet?

— A ton sujet.

— Raconte !

— Je me trouvais avec ta grand'mère. Je remarque une chose, ma chérie, c'est que le souvenir de cette sainte femme revient, depuis longtemps déjà, presque chaque nuit pendant mon sommeil. Je dois bientôt l'aller rejoindre, et comme, vivante, elle s'est toujours efforcée de m'éviter la peine, morte, son âme fait la moitié du chemin pour me préparer et, de jour en jour, s'approche davantage. Tu te rappelles, n'est-ce pas, ce que je t'ai si souvent dit de ta pauvre grand'mère ?

— Oui, c'était une âme exquise, digne de toi, et vous vous aimiez...

— A croire, ma chérie, que le poète nous avait pressentis en créant Philémon et Baucis. Voilà pourquoi il y a, ombrageant sa tombe, un tilleul et un chêne.

— Ne parlons pas de cela, et racontez-moi vite le rêve qui vous a fait souffrir.

(*A suivre.*) LOUIS DAVYL.

AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE

GANTS JOUVIN, usage garanti

Parapluies et Encas L'AIGUILLE, dernière élégance

26673

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.